

CACES[®] R372m

FORMATION À L'UTILISATION D'ENGINS DE CHANTIER

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 09459 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

TYPE D'EQUIPEMENT : Engins de chantier catégories 1, 2, 4, 8, 9, 10

PERSONNES CONCERNEES : Toute personne expérimentée ou non, appelée dans le cadre des ses fonctions, à utiliser des engins de chantier.

PRE-REQUIS: Présenter les aptitudes médicales requises et être âgé au minimum de 18 ans.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES : Sur la catégorie concernée et tant sur le plan théorique que pratique, être capable d'appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur d'engins de chantier.

LOGISTIQUE: Chaque stagiaire devra être équipé d'une tenue de travail adapté, de chaussures de sécurité, de gants et lunettes de protection.

PEDAGOGIE : Formation théorique (exposés, question et exercices) et pratique (conduite sur le type d'engin concerné). Le groupe se compose d'un nombre maximum de six candidats.

PROGRAMME:

1. Formation théorique

Identifier les rôles des différentes instances et organisme de prévention : Inspecteur du travail, CARSAT, médecine du travail, organisme de contrôle technique...

Connaître les conditions requises pour utiliser un engin et la responsabilité qui en découle.

Identifier les principales catégories d'engins, leurs caractéristiques fonctionnelles, et en déduire leurs utilisations courantes ainsi que leur limite d'utilisation (adéquation).

Connaître les différents organes, leur technologie et leur fonction.

Connaître le fonctionnement des organes de service et dispositif de sécurité : coupe circuit, frein de service, clé ou dispositif de condamnation...

Interpréter la signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation.

Identifier les principaux facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'un engin de chantier.

Identifier les principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé.

Interpréter les informations données par la lecture de la plaque ou de l'abaque de charge et en déduire les conditions et limites d'utilisation.

Connaître les dispositifs de sécurité pour les conducteurs et leur fonction

Expliquer et justifier les interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes.

Connaître les règles de circulation et les règles de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

Identifier les différents paramètres (état du sol, charge, vitesse...) et leur influence sur la distance de freinage de l'engin.

Connaître les vérifications et les opérations de maintenance de son ressort.

2. Formation pratique

Vérifier l'adéquation de l'engin à l'opération envisagée.

Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste.

Circuler à vide, en charge, marche AV et marche AR, en virage et arrêter l'engin en position de sécurité.

Exercices pratiques de difficulté croissante et variant en fonction des engins concernés.

Repérer les anomalies et les difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie

Effectuer les opérations de maintenance de son ressort.

3. Test CACES® Théorique et Pratique

Conformément à la recommandation R372m, contrôle des connaissances et savoir faire du candidat.

Validation de la formation :

En application de la recommandation R372m, chaque candidat ayant satisfait aux tests théoriques et pratiques se verra délivrer un **Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®)**.

Validité :

La durée de validité du titre CACES® R372m est de 10 ans.